

**Interview d'Alain Lamassoure, ancien ministre, député européen,
dans "Les Echos" du 18 janvier 2006**

On ne peut rien faire avant 2007

Interview réalisée par Jacques Docquier

Le Parlement débat aujourd'hui de l'avenir de la Constitution européenne. Croyez-vous dans la relance du processus ?

On ne peut rien faire avant 2007, lorsque les Français et les Néerlandais auront voté pour renouveler leurs dirigeants. Seuls les nouveaux élus seront habilités à négocier avec leurs partenaires européens. D'ici là, personne, du président de la République au modeste député européen, ne peut prendre d'initiative crédible sur le traité constitutionnel, car tous ont été désavoués par une majorité du peuple français pour des raisons souvent complètement contradictoires.

Que faut-il faire en attendant ?

Deux choses importantes : d'abord garder le processus constitutionnel vivant, même si le projet de texte est mort. J'ai lancé l'idée reprise par le gouvernement français, de créer une « mission d'évaluation » qui va faire pendant un an le tour de toutes les capitales européennes. Elle y rencontrera les gouvernements, les partis d'opposition, la société civile et fera un état du débat dans chacun d'entre eux. Le but de cette mission est de recenser toutes les dispositions qui continuent à faire l'objet d'un consensus. Ainsi, au printemps 2007, nous pourrions proposer à la présidence allemande une manière de relancer la négociation, soit à partir du texte actuel, plus vraisemblablement d'un texte différent, resserré mais respectant les grands équilibres, car il ne serait pas possible de modifier une disposition sans remettre en cause l'équilibre général.

Il faut ensuite réconcilier les citoyens, surtout en France, avec le projet européen, en traitant un petit nombre de grands sujets proches de leurs préoccupations : dire, par exemple, qu'il n'y aura pas de nouvel élargissement tant qu'il n'y aura pas de Constitution. On entend déjà parler de l'adhésion de la Macédoine, de la Serbie voire de l'Ukraine... Ce n'est pas possible !

Les autres sujets concernent, par exemple, l'énergie et l'immigration. Si l'on continue à avoir des réponses séparées pour affronter un choc pétrolier qui sera plus durable qu'en 1970, on ajoutera à tous nos handicaps celui d'une énergie chère. La Constitution prévoyait une politique énergétique commune, il faut au moins ne pas avoir de politiques contradictoires. Quant à l'immigration, c'est une caricature. Alors que nous sommes tous devenus des pays d'immigration. Nous agissons en ordre dispersé : Juncker, le Premier ministre luxembourgeois, a envoyé son ministre de l'Intérieur au Nigeria, tandis que nous négocions avec la Libye. Il vaudrait mieux nous doter de règles communes en matière de droit d'asile, mais aussi de conditions d'entrée, de circulation, de séjour et de travail des immigrés, chaque pays gardant ensuite les mains libres pour les intégrer.

Quel doit être selon vous le message du Parlement européen ?

Il doit affirmer haut et fort que l'Europe a besoin d'une Constitution, car elle est incapable de fonctionner à vingt-cinq sur la base du traité de Nice. Il doit aussi encourager les Etats membres à ne pas perdre de temps pour se remettre au travail ensemble. Il faut aussi faire comprendre à la chancelière allemande, Angela Merkel, que le texte, ratifié par son Parlement mais rejeté par la France et les Pays-Bas, ne pourra rester inchangé, même s'il ne sera pas non plus fondamentalement différent du précédent.